

Convocation du 13/12/2024
Publication le 24/12/2024
Conseillers en exercice : 43
Présents : 31
Quorum : 22

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 27_201224

**OBJET : SECURITE,
PREVENTIONS,
CITOYENNETE ET VILLE
NUMERIQUE**

Approbation du versement
aux associations et
organismes porteurs d'actions
des subventions au titre de la
programmation du CISPDR
2025.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_27-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

Délibération n°27_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Monsieur Vincent RUSCONI rapporte :

Le Conseil Intercommunal (Aubagne / La Penne-sur-Huveaune) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (C.I.S.P.D.R.) de la ville d'Aubagne regroupe des acteurs de la Justice (Procureur, Protection Judiciaire de la Jeunesse), de la Police Nationale, de la Police Municipale, de l'Éducation Nationale, du Conseil Départemental, de la Maison de la Justice et du Droit, ainsi que de diverses associations.

Il participe financièrement aux programmations 2025 des actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation, aux associations et organismes porteurs des actions du C.I.S.P.D.R.

A ce titre, cette délibération propose d'approuver le versement de l'aide de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes porteurs d'actions dans le cadre de la programmation 2025 du C.I.S.P.D.R.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 Février 2000 autorisant Monsieur le Maire à signer le Contrat Local de Sécurité d'Aubagne,

VU ce même contrat signé le 2 Mars 2000 avec l'État, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 Septembre 2002 portant création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

VU le Contrat Intercommunal de Sécurité signé le 30 Juin 2005 avec l'État, le Ministère de la Justice, la Préfecture, l'Éducation Nationale, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du Rhône et les communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune,

VU les orientations définies par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation dans la Stratégie Nationale 2013/2017 et les quatre axes prioritaires fixés et confirmés dans la nouvelle Stratégie 2020 – 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de reconduire les actions examinées et validées dans les différentes instances du C.I.S.P.D.R., présidé par Monsieur le Maire d'Aubagne,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le versement aux associations et organismes porteurs d'actions de la participation de la Ville d'Aubagne au titre de la programmation 2025 du C.I.S.P.D.R. selon le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_27-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024



Délibération n°27_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

INTITULE	PORTEUR	CLS Aubagne
<u>Aide aux victimes des actes de délinquance</u>	<u>A.V.A.D</u>	<u>7 500€</u>
<u>Violences conjugales au sein du couple</u>	<u>S.O.S Femmes</u>	<u>4 500€</u>
<u>Médiations familiales</u>	<u>Résonances</u>	<u>6 000 €</u>
<u>Association de Soutien à la Médiation et aux Antennes Juridiques</u>	<u>ASMAJ</u>	<u>6 851 €</u>
<u>Conseil Départemental de l'accès au Droit des Bouches du Rhône</u>	<u>CDAD13</u>	<u>7 349 €</u>

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20241220-201224_27-DE
Reçu le 24/12/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
24/12/2024

